Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260606-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : Vendredi 3 juillet 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Madame Nicole KERISIT à Monsieur Thierry NUSS ; de Madame Murielle MAUFROY à Monsieur Bernard LECUMBERRY ; de Monsieur Hugo RICHEUX à Monsieur Bernard LEPAIGNEUL ; de Madame Clémence ROYER à Monsieur Jean-Roger PLANÇON.

Absents non excusés : Madame Axelle BLASZKA, Madame Egle MAILLARD.

La séance a été déclarée ouverte à 18h36.

Madame Audrey JOUBIER a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 06 / 06 : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P) GRDF- année 2026.**

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 relatif à l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donnant lieu au paiement d'une redevance (RODP) ;

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 relatif à l'occupation provisoire du domaine poublic par les chantiers de distribution de gaz naturel donnant lieu à une redevance (RODP) ;

Conformément au calcul suivant :

- **R.O.D.P** = [(0.035xL)+100] x CR

Soit L (longueur) = 11 485 m CR (coefficient de revalorisation) = 1.44

TOTAL R.O.D.P = 723,00 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260606-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le montant de la redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public GAZ 2026 (R.O.D.P) d'un montant de 723,00 euros.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : 17 pour - 0 contre - 0 abstention

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 Ille-et-Vilaine

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX